

AR Prefecture

063-216303537-20240411-2014_04_16-DE
Reçu le 12/04/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 08
- votants 09
- absents 02
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2024
Date d'affichage : 04 avril 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : ROMEAS Daniel (pouvoir à Yvette VOISSET), BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 16 - 2024

Objet : paiement des heures supplémentaires

Chaque agent comptabilise plus d'une centaine d'heures supplémentaires qu'il convient de solder. Madame le Maire propose les dispositions suivantes pour chaque agent :

- paiement de 25 heures supplémentaires par mois, d' Avril à Août soit un total de 125 heures
- épuration des heures restantes sous forme de repos compensateur avant le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et autorise Madame le Maire à prendre en compte les heures supplémentaires sur les bulletins de salaire.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 avril 2024
et publication ou notification du 12 avril 2024

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

